

SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL)
Avocats
56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.21.81
fallion-dubreuil@wanadoo.fr

**Vente aux enchères publiques
à CONTAMINES SUR ARVE (74130)**

Un ensemble immobilier de trois parcelles contiguës
d'une superficie totale de 17a et 61ca
à vocation d'activité commerciale

Mise à prix :
QUARANTE CINQ MILLE EUROS
(45.000 €, frais en sus)

Le **JEUDI 7 DECEMBRE 2023 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74)**, au Palais de Justice, 18 quai du Parquet.

A la requête de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants et du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 605.520.071, dont le siège social est sis 4, Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, venant aux droits de la **BANQUE POPULAIRE DES ALPES**, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié ès-qualités audit siège, ayant pour avocat constitué la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), agissant par Me Emmanuel DUBREUIL, son co-gérant en exercice.

Désignation des biens

Sur la Commune de **CONTAMINE SUR ARVE (74130)**, lieudit « **La Grangeat-Ouest** », **une parcelle de terre**, cadastrée section B sous les numéros 1433, 1440, 1441 pour une contenance totale de 17 a 61 ca.

Elle est située en zone Ux, soit une zone urbanisée **à vocation d'activité commerciale**.

Elle se trouve à l'entrée de la « Zone de la Forêt », en bordure aval de la route d'Annemasse, juste avant l'entrée dans le bourg.

Tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles ayant pu le cas échéant être relatées aux actes susvisés.

Occupation

Selon le procès-verbal de description établi le 03 décembre 2021 par Maître Jean-Marie HUGON, ce terrain n'est pas occupé et aucun bail n'a été porté à la connaissance de l'huissier.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé le 03 décembre 2021 par Maître Jean-Marie HUGON, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : ce terrain est librement accessible.

Enchères : (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un **chèque de banque** d'un montant de **4.500,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE** (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 11 janvier 2023 et du PV de description y annexé (RG N° 22/00072)
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL**, avocats et sur <https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 9 octobre 2023
SELARL F.D.A

SELARL F.D.A